



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du C

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le 15/07/2026



ID : 081-218101632-20260708-2026_DEL97-DE

Séance du 8 JUILLET 2026

2026 / 05 / 18

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 28
REPRESENTES	: 04
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 2 JUILLET 2026

Date d'Affichage : 2 JUILLET 2026

Secrétaire de Séance : Dolorès ISSA

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, BERBESSOU Michel, MARTIN Christophe, BRIANT Jean-Michel, PÉNÉLA Wilfried, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, LE COZ Carole, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BOUMELID Sonia, SÉNÉGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian, HUGONNET Odile.

Étaient représentés :

ARMÉRO Séverine par ESTRABAUD Josiane
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier
BAILLOT Cédric par David SENEGATS
ILIESCU Razvan par ASSEMAT Christophe

Était absente :

FABRE Marie

OBJET : Aide financière pour la réalisation de diagnostics termites

Rapporteur : Christophe MARTIN

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2026, décidant d'accorder une aide financière forfaitaire aux particuliers afin de prendre en charge une partie du coût lié à la réalisation de diagnostics termites à la demande de la commune ;

CONSIDERANT que la réalisation d'un diagnostic
Commune aux propriétaires situés dans un périmètre de 100 mètres autour d'un foyer
d'infestation avéré rue Bel Air.

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission
Municipale « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme,
foncier, ruralité, environnement* » du 1^{er} Juillet 2026 ;

DECIDE après en avoir délibéré,

- d'accorder l'aide financière indiquée ci-après aux personnes dont le nom suit :

N°	BENEFICIAIRES			SUBVENTION ATTRIBUEE
	NOM	ADRESSE DOMICILE	ADRESSE BIEN DIAGNOSTIQUE SI DIFFERENTE	
2026-01	Mme Maryse PUJOL	35 avenue de la Chevalière		100,00 €
2026-02	Mme Betty DEVAUD	7 rue Bel Air		100,00 €
2026-03	M. Stéphane PAGES	27 avenue de la Chevalière		100,00 €
2026-04	M. Martial LEFEBVRE	1 rue d'Hautaniboul		100,00 €
2026-05	Mme Juliette MAUREL	19 avenue de la Chevalière	2 rue Bel Air	100,00 €
2026-06	M. Yannick PEREZ	33 avenue de la Chevalière		100,00 €
2026-07	Mme Laurence SENEGAS COLON	29 avenue de la Chevalière		100,00 €
2026-08	M. Christophe DUPEYRE	31 avenue de la Chevalière		100,00 €
2026-09	Mme Suzanne SENEGAS	29 rue de la République	11 bis rue d'Hautaniboul	100,00 €
2026-10	M Jean-Raphaël DEJEAN	9 rue Bel Air		100,00 €
2026-11	M. Romuald GARCIA	76 chemin de Poumayrol 81660	8 rue Bel Air	100,00 €
2026-12	Mme Nathalie MAGNET	6 rue Bel Air		100,00 €
2026-13	M. Patrick BASCOUL	12 rue Hautaniboul		100,00 €
2026-14	M Benoît BESSIERE	224 rue de la Forêt 81660 PON	10 rue Hautaniboul	100,00 €
2026-15	M. Benoît BESSIERE	224 rue de la Forêt 81660 PON	10 bis rue Hautaniboul	100,00 €
2026-16	M. Patrick SERRET	9 rue Hautaniboul		100,00 €
2026-17	Mme Jeanne MUR	7 rue Hautaniboul		100,00 €
2026-18	Mme Eliane BOYER	14 rue Hautaniboul		100,00 €
2026-19	SCI LE SEPT	87 chemin des Ourtels 81660 P	8 rue Hautaniboul	100,00 €
2026-20	Mme Monique ARNAUD	3 rue de l'Abattoir	8 rue Hautaniboul	100,00 €
				2 000,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Dolorès ISSA



Le Maire,

Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*